

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux à Istres par l'OPH 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » une subvention de 350 562 € afin d'accompagner la construction de 17 logements locatifs sociaux « Le Bel Ombre II » à Istres pour un coût prévisionnel global de 2 337 080 €,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe IV,
- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 6 logements sur l'opération financée.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2015-16019K, chapitre 204, fonction 72, article 2041782 du budget départemental 2015, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée